

DÉTERMINER ET BIEN APPLIQUER LES COMPOSANTS DU SALAIRE

DUREE - LIEU :

- 1 jour / 7 heures
- Où ? Medef 22 / UIMM 22 - , 3 Rue Irène Joliot Curie 22440 PLOUFRAGAN

PUBLIC :

- Dirigeant ou directeur de site
- RRH
- Comptable / gestionnaire paie

INTERVENANT :

juriste social

MOYENS PEDAGOGIQUES :

supports documentaires, exercices, évaluation, attestation de stage

TARIF :

- Adhérents Medef 22 / UIMM 22 : 450 € net de taxes
- Non adhérents : 550 € net de taxes
- Déjeuner en sus

Organisme de formation enregistré sous le n° 53 22 08639 22. *Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.*

OBJECTIFS :

- Recenser les éléments de la paie (de base, variables, accessoires) et comprendre les modalités de leur application,
- Pouvoir expliquer aux salariés et aux gestionnaires paie les conditions d'attribution de chaque composant,
- Améliorer sa pratique, éviter des réclamations ou contentieux.

PROGRAMME :

- 1. Le cadre relatif au salaire**
 - Le principe de liberté de fixation et ses limites (égalité de traitement, non-discrimination, hiérarchie des normes)
 - La forme et le contenu du bulletin de paie
- 2. Le salaire de base**
 - Principe : salaire au temps et règle de mensualisation
 - Les formes de salaire variable et leurs modalités d'application (rendement, commissions, résultat)
 - Temps plein (heures supplémentaires), temps partiel
- 3. Le traitement des absences ou de la fin du contrat**
 - Les déductions pour absence (maladie, AT/MP, maternité, jours fériés, congés ...) et son indemnisation
 - Préavis, régime des indemnités (retraite, licenciement, rupture conventionnelle homologuée), fin de C.D.D.
- 4. Les avantages en nature et les primes diverses**
 - Droits et obligations des parties en matière d'avantages en nature, distinction avec les frais professionnels
 - Traitement des primes (d'ancienneté, de sujétion ...)
 - Distinction entre la libéralité et la gratification d'usage
- 5. Les règles de protection du salaire**
 - Mode de paiement, prescription, délivrance du bulletin
 - Les retenues et règles de compensation (avances ...)

Méthodologie :

- Alternance théorie / exercices pratiques
- Une approche pragmatique
- Echange de bonnes pratiques entre professionnels